

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Rougemont tenue le 8 août 2016 à 20 h en la salle des délibérations du conseil.

### **Ordre du jour**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
  - 3.1 Procès-verbal du 4 juillet 2016
4. Finances
  - 4.1 Approbation du paiement des comptes
5. Période de questions réservée à l'assistance
6. Subventions, commandites et demandes
7. Avis de motion, lecture et adoption de règlements
  - 7.1 Adoption du second projet : Règlement n° 2016-217 règlement amendant le règlement de zonage 2003-052 afin de remplacer la zone C-03 par la zone H-18
  - 7.2 Adoption du second projet : Règlement n° 2016-219 amendant le règlement de zonage 2003-052 afin de modifier la grille des usages de la zone C-01 et de modifier les limites des zones A-01, A-03, C-01 et I-01
8. Administration et greffe
  - 8.1 Demande de paiement de frais supplémentaire – Groupe ADE
  - 8.2 Programme de mise aux normes des installations septiques
9. Urbanisme
  - 9.1 Demande CPTAQ, modification de la demande 410905, lot 1714863  
*(terrain agricole situé au sud de la route 112 jusqu'à la limite municipale de Sainte-Angèle-de-Monnoir, face à la Grande-Caroline)*
  - 9.2 Demande de PIIA - 965, rue Principale - Rénovation
  - 9.3 Demande de PIIA - 54, chemin de Marieville - Construction
10. Autres sujets d'intérêts pour la municipalité
11. Période de questions réservée à l'assistance
12. Levée de la séance.

### **Procès-verbal** **Ouverture**

La session est ouverte, sous la présidence du maire, M. Alain Brière, à 20 h.

Sont présents :     Monsieur Jeannot Alix, conseiller au district # 1  
                          Monsieur Michel Arseneault, conseiller au district # 2  
                          Monsieur Éric Fortin, conseiller au district # 3  
                          Monsieur Normand Lacroix, conseiller au district # 4

Monsieur Pierre Dion, conseiller au district # 5  
Monsieur Bruno Despots, conseiller au district # 6

formant quorum.

Est également présente, Madame Kathia Joseph, OMA, directrice générale et secrétaire-trésorière.

**16-08-2953**

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que proposé, en laissant l'item « *Autres sujets d'intérêts pour la municipalité* » ouvert.

Vote pour : 6

Vote contre :

**16-08-2954**

**Adoption du procès-verbal du 4 juillet 2016**

Il est proposé par Monsieur Michel Arseneault et résolu d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 4 juillet 2016 tel que rédigé. Une dispense de lecture est faite considérant que tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal conformément à la loi.

Vote pour : 6

Vote contre :

**16-08-2955**

**Approbation du paiement des comptes**

Il est proposé par Monsieur Normand Lacroix et résolu d'approuver la liste des comptes du budget des activités financières au 8 août 2016;  
Pour un montant total de 192 842.29 \$  
D'approuver la liste des déboursés payés d'avance au 8 août 2016 au montant de 121 712.58 \$;  
Que la secrétaire-trésorière soit autorisé à les payer.

Vote pour : 6

Vote contre :

*Monsieur Jeannot Alix déclarent ses intérêts dans le dossier qui suit et sort de la salle à 20h26.*

**16-08-2956**

**Adoption du second projet de règlement 2016-217 amendant le règlement de zonage 2003-052 afin de remplacer la zone C-03 par la zone H-18**

CONSIDÉRANT QUE

la municipalité de Rougemont a adopté un règlement de zonage pour l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT QU'

un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 6 juin 2016, avec dispense de lecture, et ce, conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE

le Conseil municipal a adopté un premier projet de règlement lors de la séance du conseil municipal tenue le 6 juin 2016;

CONSIDÉRANT QUE

le Conseil municipal a tenu, le 4 juillet 2016, une assemblée publique de consultation afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Normand Lacroix et résolu d'adopter le second projet du présent règlement numéro 2016-217 décrétant et statuantce qui suit :

### **ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

### **ARTICLE 2**

La grille des usages principaux et des normes, qui fait l'objet de l'annexe A du règlement de zonage 2003-052, est modifiée pour retirer la zone C-03 et la remplacer par la zone H-18.

La grille des usages principaux et des normes modifiée est citée au présent règlement comme annexe 1 du présent règlement pour en faire partie intégrante.

### **ARTICLE 3**

Le plan de zonage, qui fait l'objet de l'annexe B du règlement de zonage 2003-052, est modifié afin de remplacer la zone C-03 par la zone H-18.

Le plan de zonage modifié est cité au présent règlement comme annexe 2 du présent règlement pour en faire partie intégrante.

### **ARTICLE 4**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

*Le règlement et ses annexes font parties intégrantes du procès-verbal comme s'ils étaient reproduits au long.*

Vote pour : 5

Vote contre :

*Monsieur Jeannot Alix réintègre la salle suite à l'adoption de la résolution.*

16-08-2957

### **Adoption du second projet : règlement 2016-219 amendant le règlement de zonage 2003-052 afin de modifier la grille des usages de la zone C-01 et de modifier les limites des zones A-01, A-03, C-01 et I-01**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont a adopté un règlement de zonage pour l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE une demande d'exclusion a été déposée auprès de la CPTAQ (commission de projection du territoire agricole du Québec) et cette dernière a donné une réponse favorable;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 6 juin 2016, avec dispense de lecture, et ce, conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a adopté un premier projet de règlement lors de la séance du conseil municipal tenue le 6 juin 2016;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a tenu, le 4 juillet 2016, une assemblée publique de consultation afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu d'adopter le présent projet de règlement numéro 2016-219 décrétant et statuant ce qui suit :

### **ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

### **ARTICLE 2**

La grille des usages principaux et des normes, qui fait l'objet de l'annexe A du règlement de zonage 2003-052, est modifiée pour la zone C-01 par l'ajout de l'usage industriel suivant :

« classe A »

De plus, la note suivante est ajoutée pour l'usage « Industrie classe A » :

« [4] limité aux activités de production, de transformation et d'embouteillage de boisson avec ou sans alcool et à la transformation alimentaire »

### **ARTICLE 3**

Le plan de zonage, qui fait l'objet de l'annexe B du règlement de zonage 2003-052, est modifié de manière à revoir les limites des zones A-01, A-03, C-01 et I-01.

Le plan de zonage modifié est cité au présent règlement comme annexe 2 du présent règlement pour en faire partie intégrante.

### **ARTICLE 4**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

*Le règlement et ses annexes font parties intégrantes du procès-verbal comme s'ils étaient reproduits au long.*

Vote pour : 6

Vote contre :

16-08-2958

#### **Demande de paiement de frais supplémentaire – Groupe ADE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont a mandaté 3 mai 2016 le Groupe ADE afin d'effectuer la réparation de trois regards sur la Grande-Caroline pour un montant de 19 545\$ avant taxes;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé lors de ses soumissions un prix forfaitaire;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe ADE a effectué les travaux de réparation et demande à la municipalité le paiement 2850\$ en frais supplémentaires compte tenu du colmatage de conduites a dû être réalisé;

CONSIDÉRANT QUE Groupe ADE soutient dans son rapport du 19 juillet 2016 qu'il ne pouvait voir ses infiltrations lors des visites de chantier et des tests de caméra, ceux-ci ayant été réalisés en janvier 2016;

CONSIDÉRANT QUE selon le Directeur des services techniques, les infiltrations sont visibles sur les photos accompagnant le rapport des tests de caméra;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Michel Arseneault et résolu de ne pas accepter la demande de coûts supplémentaires de Groupe ADE considérant que la municipalité a fait une demande pour un prix forfaitaire et qu'elle considère qu'il était de la responsabilité du soumissionnaire de prévoir ces coûts dans son offre de service.

Vote pour : 6

Vote contre :

16-08-2959

**Programme de mise aux normes des installations septiques**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont a adopté les règlements 2014-187 et 2014-188 décrétant la mise en place d'un Programme de mise aux normes des installations septiques et un règlement d'emprunt permettant de financer les travaux;

CONSIDÉRANT QUE la date limite pour déposer une demande de prêt pour les résidences concernées était le 31 juillet 2016;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu avant la date limite huit (8) demandes de prêt;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu d'autoriser le paiement des factures relatives aux huit (8) demandes de prêt pour les travaux admissibles (conformément au règlement 2014-187) et que lorsque ceux-ci auront tous été réalisés (avant le 15 décembre 2016) adressé au Ministère des Affaires Municipales une demande de règlement d'emprunt conformément au règlement 2014-188.

Vote pour : 6

Vote contre :

16-08-2960

**Demande CPTAQ, modification de la demande 410905, lot 1714863**

*(terrain agricole situé au sud de la route 112 jusqu'à la limite municipale de Sainte-Angèle-de-Monnoir, face à la Grande-Caroline)*

**POINT REPORTÉ LORS DE LA DERNIÈRE SÉANCE ORDINAIRE**

CONSIDÉRANT QUE Ingrédient Brome Mirabel, le « Mandataire » de A. Lassonde Inc. «Demandeur » s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin d'obtenir, conformément à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, une autorisation pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture;

CONSIDÉRANT QUE le projet concerne le lot 1 714 863 du cadastre du Québec et totalise une superficie d'environ 2910 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE le projet est en quatre volets dont le premier consiste à entreposer des résidus de boues de lavages de pommes dans la plateforme existante;

CONSIDÉRANT QUE le deuxième volet consiste à entreposer des résidus de lavage de pommes dans la plateforme existante;

CONSIDÉRANT QUE le troisième volet consiste à composter les résidus dans la plateforme existante;

CONSIDÉRANT QUE le quatrième volet consiste à entreposer et concasser, sur un site du lot 1 714 863, de la pierre, du béton et de l'asphalte pour des chemins et des aires de stationnement de ferme;

CONSIDÉRANT QUE à la demande du conseil municipal, le Comité Consultatif d'Urbanisme a étudié la demande et émis des recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bruno Despots et résolu de suivre les recommandations du CCU et d'accepter les trois premiers volets du projet et de refuser le quatrième volet pour des questions de préoccupations environnementales relativement à l'entreposage de pierre, de béton et d'asphalte compte tenu de la proximité des puits municipaux.

Vote pour : 6

Vote contre :

**16-08-2961**

**Demande de PIIA - 965, rue Principale - rénovation**

CONSIDÉRANT QUE la demande de PIIA a été déposée par Madame Murielle Pétrin, à l'égard d'un projet de rénovation du bâtiment sis au 965, rue Principale, lot 3 474 138;

CONSIDÉRANT QUE la demande concerne une section arrière du bâtiment principal présentement en vinyle;

CONSIDÉRANT QUE le projet est en plusieurs volets dont le premier vise à remplacer le revêtement extérieur en vinyle par de la planche de bois verticale;

CONSIDÉRANT QUE le second volet consiste à remplacer la porte par une porte en acier blanc et les fenêtres par des fenêtres en PVC à guillotine;

CONSIDÉRANT QUE le troisième volet a pour objet de remplacer la toiture en bardeau d'asphalte par un toit en tôle prépeint identique à la partie avant de la résidence;

CONSIDÉRANT QUE le dernier volet concerne l'installation d'une nouvelle galerie sur le mur arrière;

CONSIDÉRANT QUE les critères d'évaluation du PIIA ont été analysés;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal de reporter la demande à l'exception du troisième volet, car les informations et documents déposés sont incomplets.

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur Michel Arseneault et résolu d'autoriser l'émission d'un permis de rénovation pour les travaux de remplacement du revêtement de la toiture par de la tôle prépeinte de couleur gris sur la partie arrière du bâtiment principal.

Vote pour : 6

Vote contre :

**16-08-2962**

**Demande de PIIA - 54, chemin de Marieville, construction**

CONSIDÉRANT QUE la demande de Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été

déposée par Monsieur Yves Lagassé, à l'égard d'un projet de construction d'une résidence unifamiliale au 54, chemin de Marieville, lot 1 714 750.

CONSIDÉRANT QUE les revêtements extérieurs seront en clin de vinyle horizontal couleur gris et en pierre de couleur gris foncé;

CONSIDÉRANT QUE la toiture sera en bardeau d'asphalte noir;

CONSIDÉRANT QUE les plans de construction datés de juin 2016 et le plan d'implantation font partie intégrante du PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte dans l'ensemble les critères d'évaluation du règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le comité recommande au Conseil municipal d'autoriser l'émission du permis de construction;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu d'autoriser l'émission d'un permis de construction pour les travaux de construction d'une résidence unifamiliale isolée en respectant les plans de construction et d'implantation déposé.

Vote pour : 6

Vote contre :

**16-08-2963**

**Levée de la séance**

Il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu de lever la séance puisque l'ordre du jour est épuisé.

Vote pour : 6

Vote contre :

**Certificat de disponibilité de crédit**

Je, soussignée, certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-dessus projetées.

En foi de quoi, je donne le présent certificat

Ce 9<sup>eme</sup> jour d'août 2016

\_\_\_\_\_  
Kathia Joseph, OMA  
Directrice-générale et secrétaire-trésorière

.....  
Secrétaire-trésorière

.....  
Maire